



Promotions Instits et P.E.

CAPD du 17 novembre 2009

Instits et PE :

Tous méritants... Tous revalorisés !

Une nouvelle fois, lors de cette CAPD, le SNUipp 26 s'est exprimé contre les propositions ministérielles de revalorisation au rabais des enseignants...

Aujourd'hui, seulement 18% des enseignants des écoles partent en retraite à la hors classe et moins de 2% en ayant accédé à l'indice terminal 783 de cette classe. Depuis 2000, la valeur du point d'indice est décrochée de l'indice des prix et la perte du pouvoir d'achat est d'environ 9% !

Le SNUipp demande un seul rythme d'avancement pour tous au sein d'une nouvelle grille indiciaire comportant une classe unique avec un indice terminal de 783. Les promotions se feraient ainsi à la plus grande vitesse dès que l'ancienneté requise dans l'échelon serait atteinte, ce qui est le cas actuellement pour le corps des IEN...

Le SNUipp souhaite aussi que la valeur du point d'indice soit revalorisée de 5% et que 50 points supplémentaires soient attribués à chaque échelon...

En pièce jointe, la déclaration liminaire dans son intégralité.

Suis-je promouvable ?

Il faut rechercher la date du dernier changement d'échelon et consulter le tableau d'avancement ; ajouter à la date du dernier avancement le temps nécessaire pour accéder à l'échelon supérieur.

Si la date obtenue est située dans l'année civile 2010 pour les instits, dans l'année scolaire 2009/2010 pour les P.E., je suis promouvable.

Si je suis promouvable, je compare mon barème à celui du dernier promu dans l'échelon auquel je peux accéder :

- barème supérieur : je change d'échelon en 2010 (Instits), en 2009/2010 (P.E.),
- barème inférieur : je ne change pas d'échelon dans cette période.

Valeur nette mensuelle
du point d'indice depuis
le 01/10/09 : **3,845 €**

En terme de salaire, si je suis promu(e), je gagne en plus par mois :
la valeur ci-contre x par le nombre de points supplémentaires (v. grille).

Instituteurs :

Echelon	Nb. de promouvables			Nb. de promus			Barème du dernier promu	
	Choix	Mi-Ch.	Anc.	Choix	Mi-Ch.	A	Choix	Mi-Ch.
08	0	0	0	0	0			
09	1	3	0	1	3		25.839	28.461
10	3	5	4	1	3	1	36.872	35.894
11	3	2	2	0	1	1		40.025

Barème des derniers promus

Calculer son barème

Le barème promotion est départemental.

Barème = AGS + note + correctif

Note et AGS sont arrêtées au 1/09/2009

Correctif pour les notes anciennes :

- entre 5 et 6 ans + 1 pt
- entre 6 et 7 ans + 1,5 pt
- entre 7 et 8 ans + 2 pts
- + de 8 ans + 2,5 pts

Indices

Echelon	Instits	P.E.	P.E. hors cl.
1 ^{er}	341	349	495
2 ^{ème}	357	376	560
3 ^{ème}	366	395	601
4 ^{ème}	373	416	642
5 ^{ème}	383	439	695
6 ^{ème}	390	467	741
7 ^{ème}	399	495	783
8 ^{ème}	420	531	
9 ^{ème}	441	567	
10 ^{ème}	469	612	
11 ^{ème}	515	658	

Professeurs des écoles :

Echelon	Nb. de promouvables			Nb. de promus			Barème du dernier promu	
	Gd Ch.	Choix	Anc.	G	C	A	G	C
03								
04			57			57		
05	82	0	81	24	0	57	16.000	
06	97	65	55	27	46	23	19.500	18.136
07	125	89	72	37	63	16	23.814	23.000
08	123	110	98	36	78	30	36.419	27.500
09	164	78	72	49	55	26	41.389	33.000
10	85	59	20	25	42	20	50.169	44.556
11	62	25	6	18	17	6	55.561	50.311



SNUipp 26